

Mesurer la dette publique

LES COMPTES DE L'ÉCO

PAR MARION COHEN

PUBLIÉ LE 18 OCTOBRE 2021

La dette publique est la dette de tout le secteur des administrations publiques (APU) et pas seulement de l'Etat. Comme toute mesure, elle est soumise à des conventions. Selon les institutions statistiques, les éléments retenus dans le périmètre de la dette ne seront pas les mêmes ou ne seront pas comptabilisés de la même façon. Par exemple la dette publique au sens des comptes nationaux n'est pas la même que la dette publique au sens de Maastricht. C'est pourquoi, il faut être prudent dans les comparaisons historiques ou entre pays : la façon dont la dette est mesurée peut évoluer dans le temps et dans l'espace.

La question est par ailleurs importante dans le cadre des traités européens qui prévoient une limite au ratio dette publique/PIB et des procédures en cas de dépassement pour y revenir. Cette fiche a pour objet de vous aider à y voir clair afin de ne pas mélanger les chiffres émis par différents organes statistiques.

01

Les données exhaustives sur la dette publique se trouvent dans les comptes de patrimoine

A. EN QUOI CONSISTENT LES COMPTES DE PATRIMOINE ?

Dans la comptabilité nationale, le concept de patrimoine se définit comme l'état des avoirs détenus (les actifs) et des engagements contractés (les passifs) à un moment donné par « l'économie nationale », c'est-à-dire par les « agents économiques » résidant sur le territoire national (voir encadré).

Le patrimoine représente donc le stock de « richesses » d'un pays, le terme richesse étant entendu dans un sens restrictif puisque le patrimoine ne comprend ici que des actifs ayant fait (ou étant susceptibles de faire) l'objet de transactions marchandes ①.

Chaque année, les comptes nationaux établissent les comptes de patrimoine qui rendent compte de l'état des actifs et des passifs de l'économie nationale.

- Les **actifs** désignent ce que « possède » l'ensemble des unités institutionnelles d'un pays (voir encadré). Ils peuvent être non financiers (bâtiments, terrains, droits de propriété intellectuels etc.) ou financiers (les différents types de créances, les actions et parts de fonds d'investissement, les produits dérivés etc.) ②
- Les **passifs** désignent les engagements pris par les unités institutionnelles. Ils sont uniquement financiers (les différents types de dettes, les actions et parts de fonds d'investissement, les produits dérivés etc.).

Les comptes de patrimoine sont établis pour l'économie nationale dans son ensemble mais aussi pour chacun des grands secteurs et sous-secteurs institutionnels (voir encadré) ainsi que pour « le reste du monde ».

Plus d'informations sur le [site de l'Insee](#)

Unités, sous-secteur et secteurs institutionnels

Les « unités institutionnelles » constituent les unités de base de la comptabilité nationale. En économie, on parlera plutôt d'agents ou d'acteurs économiques.

Elles correspondent aux différents acteurs de la vie économique : personnes physiques (ménages) ou morales (sociétés, administrations, associations) résidentes ³, ayant la capacité de détenir des biens et des actifs, de s'endetter, d'exercer des activités économiques et de réaliser des opérations avec d'autres unités.

Ces unités institutionnelles sont regroupées en cinq grands secteurs institutionnels (eux-mêmes divisés en sous-secteurs) qui, ensemble, constituent l'économie nationale :

- les sociétés non financières ;
- les sociétés financières ;
- les administrations publiques ;
- les ménages ;
- les institutions sans but lucratif au service des ménages (les associations).

Le « reste du monde » constitue un sixième secteur institutionnel et regroupe l'ensemble des unités non-résidentes (quelle que soit leur catégorie) qui entretiennent des relations économiques avec les unités résidentes.

Pour établir les comptes de patrimoine, les comptables nationaux suivent un certain nombre de concepts, définitions, nomenclatures et règles approuvés sur le plan international dans le Système de comptabilité nationale des Nations unies (SCN 2008) ⁴. L'objectif est d'avoir une harmonisation internationale des différents systèmes de comptabilité nationale et donc une certaine comparabilité dans le temps et entre les pays.

Ce cadre général ne peut cependant couvrir les cas particuliers et spécificités de chaque pays. Il est donc adapté par les comptables nationaux. Ainsi, l'Union européenne a adapté le SCN 2008 dans son document comptable de référence, le système européen des comptes ([SEC 2010](#)). De nouvelles adaptations sont, ensuite, réalisées par les comptables de chaque pays de l'UE.

B. LES COMPTES DE PATRIMOINE ET LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Comme on l'a vu au point précédent, le passif des comptes de patrimoine permet de rendre compte de l'ensemble des engagements pris par tous les agents économiques d'une économie nationale (vis à vis du « reste du monde » et entre eux) ainsi que d'avoir la décomposition pour chacun des secteurs (et sous-secteurs) institutionnels.

C'est ainsi qu'on peut avoir les données détaillées concernant le passif du secteur des administrations publiques.

Le système de comptabilité nationale définit les organismes qui entrent dans le secteur des administrations publiques (voir encadré ci-après). La frontière n'est, cependant, pas toujours facile à établir et fait l'objet de discussions.

Par exemple, la banque publique d'investissement (BPIFrance) est classée dans les APU alors que les sociétés financières n'appartiennent normalement pas à ce secteur. Créé en 1997, le Réseau ferré de France (RFF), qui gère l'infrastructure ferroviaire, n'a d'abord pas fait partie des APU avant d'y être intégré à partir de 2018.

Le classement de telle ou telle entité parmi les APU n'est évidemment pas qu'une question technique mais bien un objet politique. Du fait de l'importance de la dette publique dans le débat public, intégrer ou non un organisme dans le secteur des APU n'est pas neutre puisqu'il peut faire augmenter ou diminuer la dette.

Il est, par ailleurs, possible que les autorités de certains pays élaborent et utilisent dans le débat sur les finances publiques des indicateurs de dette intégrant des organismes qui n'entrent pas dans le secteur des administrations publiques au sens de la comptabilité nationale. C'est, par exemple, le cas du Royaume Uni qui, en plus des APU, retient les sociétés financières et non financières publiques (voir partie 3).

Le secteur des administrations publiques (APU ou "General government" en anglais)

Les APU comprennent l'Etat, les collectivités locales ainsi que les organismes satisfaisant les deux critères suivants : ils sont contrôlés par l'Etat ou une collectivité locale et ont pour activité principale la production de biens et services non marchands ⁵ ou la redistribution de revenus.

La comptabilité nationale distingue quatre sous-secteurs parmi les APU :

- les administrations centrales : l'Etat et les autres organismes centraux dont la compétence s'étend à l'ensemble du territoire national ;
- les administrations d'Etats fédérés (en Allemagne par exemple) ;
- les administrations locales : les collectivités territoriales, les groupements de communes à fiscalité propre et les « organismes divers d'administration locale » ;
- les administrations de sécurité sociale : les administrations (centrales, fédérées et locales) dont l'activité principale consiste à fournir des prestations sociales.

Les sociétés financières publiques (par exemple en France la Caisse des Dépôts ou la banque postale - à l'exception de BPI France) et nombre d'entreprises publiques (par exemple EDF, la RATP) ne sont pas incluses dans les APU car elles produisent des biens et services marchands.

> Voir le détail des différents types [d'APU en France sur le site de l'INSEE](#)

> En savoir plus sur le [site de FIPECO](#)

C. LES COMPTES DE PATRIMOINE ET LA DETTE

C'est dans les comptes de patrimoine qu'on trouve toutes les données permettant de calculer la dette. Cependant, il est important de comprendre qu'elles permettent de calculer différents types de mesure de la dette.

D'une part, il existe deux grandes catégories de mesure de la dette publique :

- Les mesures de dette brute pour lesquelles on ne retient que les données au passif des APU. Nous en parlons au point 2 ;
- Les mesures de dette nette partent d'une mesure de dette brute et lui retranchent certains actifs financiers. Nous en parlons au point 3.

D'autre part, une fois qu'on se situe dans une de ces deux catégories, la mesure de la dette dépend des définitions adoptées par les pays ou les organismes internationaux, de l'usage qui en est fait pour éclairer le débat sur les finances publiques, ainsi que des différences subsistant entre les systèmes de comptabilité nationale ⁶ (malgré l'harmonisation induite par l'utilisation du SCN 2008).

Comme le note l'OCDE en décrivant l'indicateur de dette brute des APU utilisé dans ses publications, la dette est bien un « concept », et non une mesure obéissant à des règles intangibles en tout temps et en tout lieu.



« Le concept de dette est très répandu et se définit comme un sous-ensemble spécifique de passifs identifiés en fonction des types d'instruments financiers inclus ou exclus. De façon générale, la dette comprend tous les passifs exigeant un ou des paiements d'intérêts ou d'un principal par le débiteur au créancier à une ou plusieurs dates dans le futur. Par conséquent, tous les titres de dette sont des passifs, mais certains passifs tels que les actions, les participations et les produits financiers dérivés ne sont pas des dettes. [Système de comptabilité nationale, 2008, § 22.104] (...) Cette définition diffère de la définition de la dette appliquée par le Traité de Maastricht pour les pays européens. »

OCDE ⁷

02

Les différentes mesures de la dette brute des APU

Nous allons détailler dans cette partie trois mesures de dette brute, expliquer comment on passe de l'une à l'autre et montrer à quel point les comparaisons internationales sont difficiles.

A. TROIS PARAMÈTRES PRINCIPAUX PERMETTENT DE RÉALISER DIFFÉRENTES MESURES DE LA DETTE PUBLIQUE BRUTE

S'agit-il d'une dette consolidée ou non ?

La dette est dite non consolidée quand elle inclut ce que les administrations publiques se doivent les unes aux autres.

Pour calculer la dette consolidée, il faut donc soustraire du montant total des passifs ⁸ des APU les dettes qu'elles ont contractées entre elles.

La dette est-elle exprimée en valeur nominale ou en valeur de marché ?

Une grande partie du passif des APU est constitué de titres financiers négociables sur un marché : il s'agit de titres de dette émis par les APU, dont les plus répandus sont les bons ou obligations du Trésor.

Ces instruments se caractérisent notamment par deux valeurs :

- leur valeur faciale (ou nominale), c'est-à-dire le montant que l'administration concernée devra rembourser ;
- leur valeur de marché, c'est-à-dire la valeur à laquelle ces titres s'échangent sur le marché secondaire. Plus les titres de dette sont demandés, plus leur valeur de marché sera importante (et donc supérieure à la valeur nominale) et inversement.

Selon les organismes statistiques l'une ou l'autre de ces valeurs sera utilisée. A noter que du point de vue des comptes publics, il semble plus cohérent de prendre en compte la valeur faciale puisque c'est celle que les APU sont tenues de rembourser ⁹.

Tous les passifs sont-ils pris en compte ?

Ils existent différentes catégories de passifs (voir encadré) qui ne sont pas toutes prises en compte par les organisations qui publient des statistiques sur la dette publique.

Tout d'abord, on trouve au passif non seulement des dettes mais aussi d'autres types d'engagements. Par exemple, les « actions et parts de fonds d'investissement » ne sont pas des dettes mais des passifs qui matérialisent le fait que des agents économiques détiennent une part du capital de sociétés ou de fonds d'investissement publics incluse dans le périmètre des APU ¹⁰. Il ne s'agit pas de passifs exigibles. Si un acteur possède des actions d'un fonds ou d'une société publique, il peut éventuellement les vendre mais il ne peut en exiger le remboursement.

Ensuite, certaines mesures de la dette ne retiennent pas « les autres comptes à payer » car il s'agit d'une dette de très court terme et dans leurs actifs, les APU ont généralement des « autres comptes à recevoir » (principalement constitués des impôts et cotisations sociales restant à percevoir) pour une valeur équivalente.

Enfin, certaines catégories de passifs ne sont même pas calculées par les comptes nationaux. Ainsi, les Etats-Unis, l'Australie, la Colombie ou la Suède comptabilisent dans la dette publique les engagements au titre des pensions des fonctionnaires. Ce n'est pas le cas dans l'Union européenne ou au Japon.

Il existe huit grandes catégories de passifs

Ces huit grandes catégories ¹¹ concernent tous les secteurs institutionnels mais pas de la même façon. Nous donnons ici des exemples plus spécifiques aux APU.

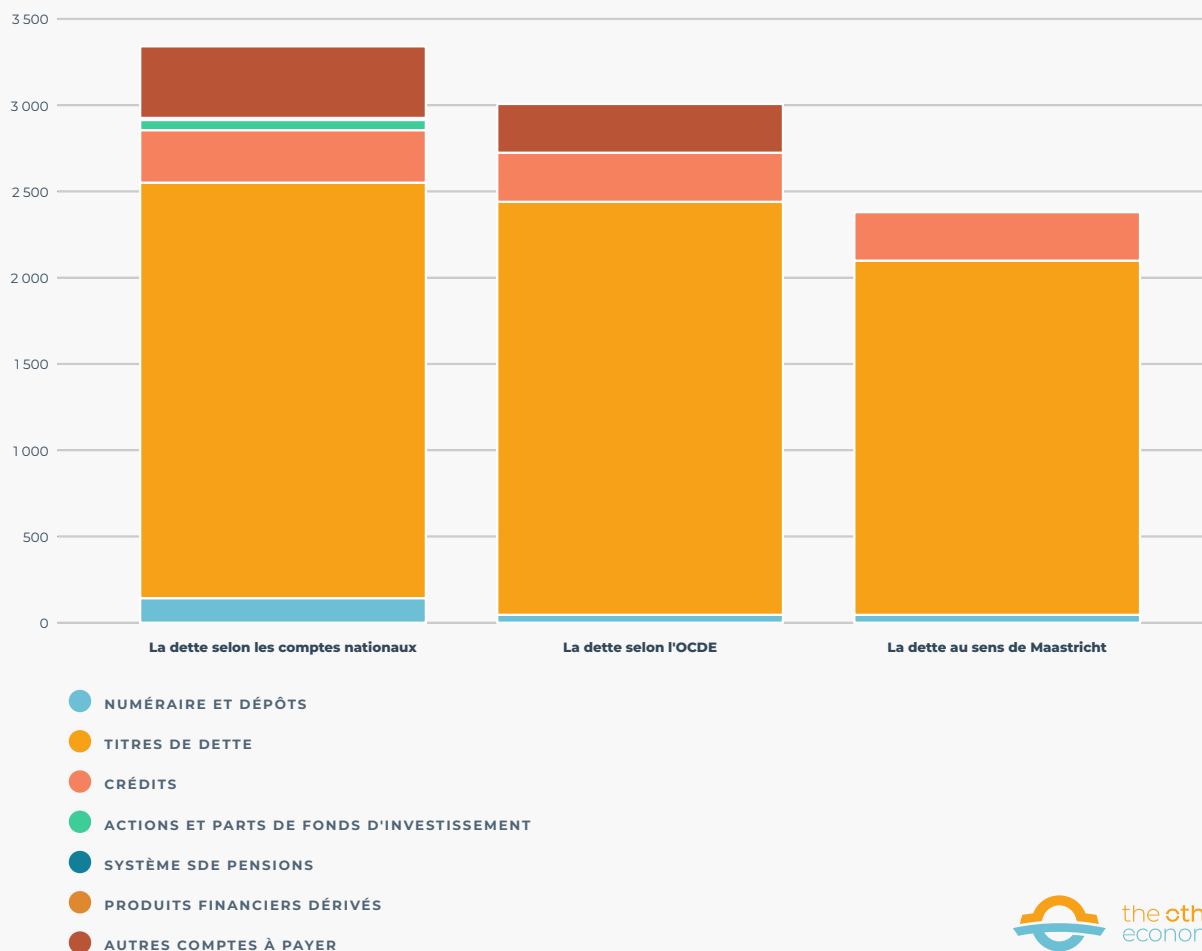
1. Les droits de tirage spéciaux du FMI. Cela concerne principalement les banques centrales, non les APU.
2. Numéraire et dépôts : le numéraire désigne les billets et pièces en circulation (on les trouve surtout au passif des banques ou des banques centrales, quasiment pas des APU) ; les dépôts désignent les sommes déposées sur les comptes courants et les livrets d'épargne. Dans certains pays, comme la France, le Trésor public, c'est-à-dire le compte de l'Etat à la Banque centrale, reçoit, à titre obligatoire ou facultatif, les dépôts d'autres APU ou d'entreprises publiques. C'est donc un passif pour l'Etat et un actif pour les déposants.
3. Titres de dette ou de créance : ce sont des titres financiers négociables (c'est-à-dire pouvant faire l'objet d'une transaction) sur un marché ¹². Ils attestent de la dette que l'administration publique qui a émis le titre (le plus souvent l'Etat) a contractée auprès des détenteurs du titre (les créanciers).
4. Les crédits octroyés aux administrations publiques par des banques, des organisations internationales telles le FMI ou par d'autres Etats. Les crédits ne sont pas négociables sur un marché.
5. Les actions de sociétés publiques et les parts de fonds d'investissement publics détenues par d'autres agents économiques.
6. Les systèmes d'assurance, de pensions et garanties standard : concernant les APU, cette catégorie regroupe surtout les droits à pension des fonctionnaires.
7. Les produits financiers dérivés.
8. Les autres comptes à payer : ce sont les sommes que doivent les APU en contrepartie d'opérations de fonctionnement courant pour lesquelles un décalage est observé entre le moment de réalisation de ces opérations et celui des paiements correspondants. Par exemple, le décalage dans le temps pour le paiement des fournisseurs, pour le versement des prestations sociales etc.

B. LES TROIS MESURES DE LA DETTE PUBLIQUE BRUTE

- La dette au sens des comptes nationaux inclut l'ensemble des passifs, elle est non consolidée et exprimée en valeur de marché. C'est la définition la plus extensive de la dette.
- L'OCDE publie tous les deux ans le [Panorama des administrations publiques](#) comprenant des statistiques sur la dette exprimée en pourcentage du PIB. Il s'agit de la dette brute des comptes nationaux. Elle est consolidée, exprimée en valeur de marché et elle prend en compte toutes les catégories de passifs sauf les catégories « actions et parts de fonds d'investissements » et les « produits financiers dérivés ».
- Dans l'Union européenne, la mesure la plus utilisée est la dette au sens de Maastricht ¹³. Il s'agit d'une dette consolidée, exprimée en valeur faciale. Elle ne prend en compte que les catégories Numéraire et dépôts, Titres de créances et Crédits.

Voici ce que cela donne pour la France :

Trois mesures de la dette publique brute française (milliards d'euros)



SOURCE [Base de donnée de l'OCDE - Comptes nationaux](#) – Comptes financiers (série [720P](#) pour le passif non consolidé total des APU ; série [710P](#) pour les éléments permettant de calculer la dette au sens de l'OCDE ; [Eurostat](#) pour la dette au sens de Maastricht.

Le passage de la dette des comptes nationaux à la dette selon l'OCDE permet de constater l'effet :

- de la consolidation des passifs des APU (environ 322 milliards) ;
- du retrait des produits financiers (environ 11 milliards) ¹⁴.

Le passage de la dette selon l'OCDE à celle de Maastricht permet de constater l'effet :

- de la valorisation de la dette en valeur nominale et non en valeur de marché (environ 345 milliards d'euros) ;
- du retrait des « autres comptes à payer » (283 milliards d'euros).

C. LA DIFFICULTÉ DES COMPARAISONS INTERNATIONALES

Une première difficulté tient à la taille des économies concernées

Il paraît assez logique que la dette des administrations publiques des Etats-Unis soit supérieure à celle de la France, et celle des APU françaises à celle de la Grèce.

Pour faire face à cette difficulté (ainsi qu'au fait que la dette est exprimée dans différentes monnaies), les organismes statistiques ont recours à l'indicateur dette/PIB qui compare le stock de dette au PIB. Concrètement, cet indicateur nous informe sur le pourcentage des revenus générés par la production annuelle d'un pays qu'il faudrait consacrer pour rembourser la dette en une seule fois. Notons que si cet indicateur permet des comparaisons internationales, il n'est cependant clairement pas suffisant pour déterminer la soutenabilité de la dette publique (c'est-à-dire la capacité des APU à dégager les ressources suffisantes pour faire face à leurs obligations vis-à-vis de leurs créanciers : rembourser le principal et payer les intérêts).

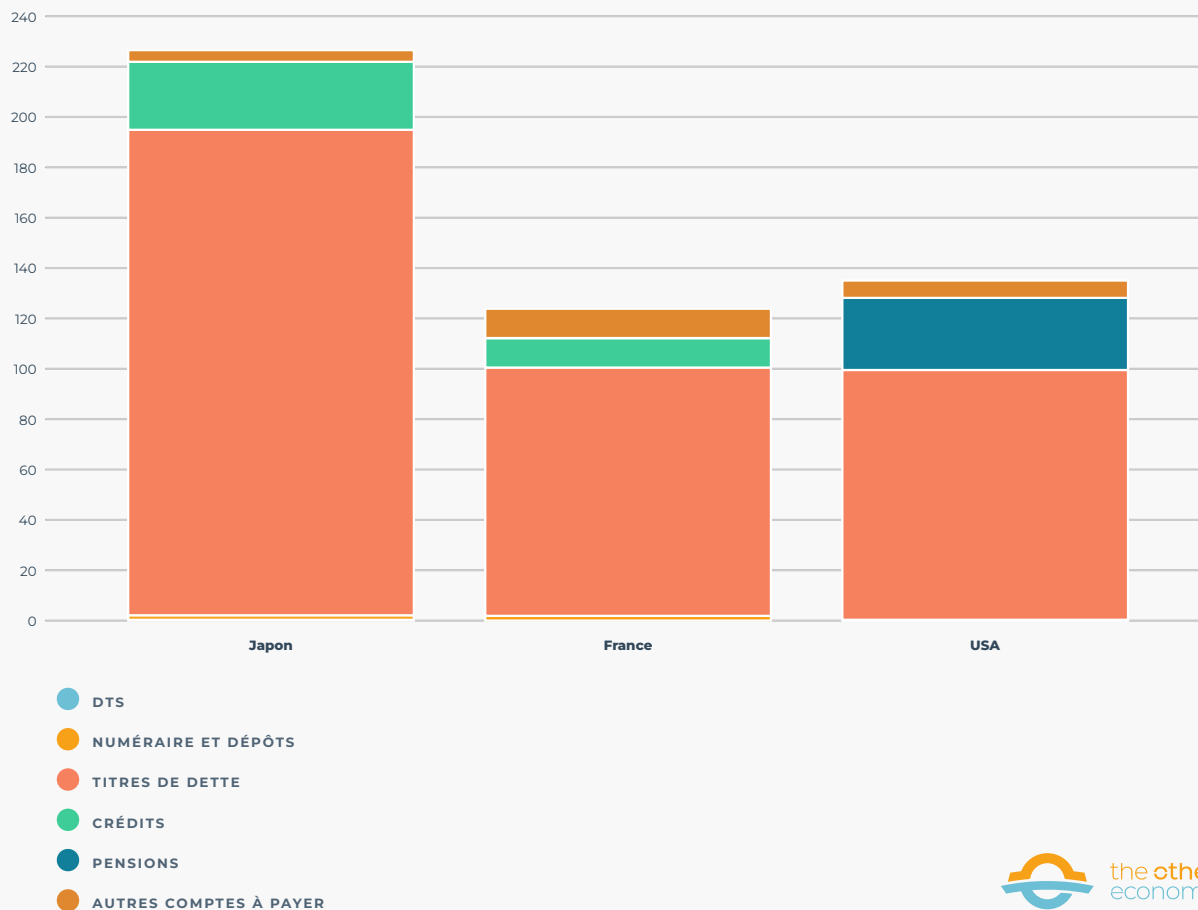
> Pour plus de détails sur ce point, consultez le [module sur la dette et le déficit publics](#).

Une seconde difficulté tient aux différentes façons de mesurer la dette

Ainsi comparer la dette publique de la France, qui est le plus souvent exprimée au sens de Maastricht, à la dette du Japon ou des Etats-Unis telle que calculée par l'OCDE peut être source de mauvaises interprétations.

Cependant, même quand on utilise le même mode de calcul, il peut aussi exister des biais du fait des différences perdurant entre les systèmes de comptabilité nationale.

Comparaison de la dette brute au sens de l'OCDE (en % du PIB) pour trois pays en 2019



SOURCE OCDE, [Comptes de patrimoine financier consolidé](#) pour le détail des instruments financiers et [Panorama des comptes nationaux - Administrations publiques](#) pour le niveau de la dette en % du PIB.

On voit que pour les Etats-Unis les engagements au titre des pensions des fonctionnaires représentent une part importante de la dette alors qu'ils ne sont pas comptabilisés par les comptes nationaux en France et au Japon.

En France, les autres comptes à payer sont plus importants que dans les deux autres pays notamment du fait de l'importance des prestations sociales. Comme on l'a vu précédemment, ils sont largement couverts à l'actif par les « Autres engagements à revoir ».

Enfin, en France, la dette est ici présentée en valeur de marché alors que ce n'est pas le cas pour les Etats-Unis et le Japon (où elle est en valeur nominale donc moins importante dans un contexte où les titres de dette de ces pays sont très demandés).

03 —

Les différentes mesures de la dette nette des administrations publiques

Afin d'évaluer la situation financière des APU, il est également possible de regarder la dette nette. Elle est obtenue en soustrayant certains actifs détenus par les APU de leur dette brute. Ces actifs représentent, en effet, une source de revenu potentiel dont les administrations peuvent disposer pour honorer leurs engagements. Par exemple, en vendant des titres de créance qu'elles détiennent sur d'autres agents économiques, les administrations peuvent obtenir des ressources pour faire face à leurs engagements financiers.

Eurostat et l'OCDE calculent la « valeur financière nette » en partant de la dette brute au sens des comptes nationaux et en retranchant l'ensemble des actifs financiers des APU. La valeur financière nette des APU françaises est alors de 1903 milliards d'euros en 2019.

L'INSEE calcule la dette nette des APU en partant de leur dette brute au sens de Maastricht à laquelle elle retranche les dépôts (la trésorerie des APU), les crédits et les titres de créance (évalués à leur valeur nominale) que les administrations publiques détiennent sur les autres acteurs de l'économie. On arrive ainsi pour la France à une dette nette des APU de 2166 milliards en 2019 ¹⁵.

Au Royaume-Uni, un indicateur de dette nette est régulièrement utilisé par le gouvernement dans le débat public. Il s'agit du *Public Sector net debt* (la dette nette du secteur public). Cet indicateur diffère essentiellement des précédents par le périmètre des entités retenues : il prend en compte non seulement les APU mais aussi les sociétés financières et non financières publiques (y compris la Bank of England) ¹⁶.

Ce bref tour d'horizon des différentes mesures de la dette permet de comprendre à quel point il s'agit, comme tout agrégat en économie, d'un chiffre construit et à quel point il est important de faire attention quand on manipule ces chiffres et quand on fait des comparaisons internationales et dans le temps.

+ POUR EN SAVOIR PLUS

Petit récapitulatif pour vous y retrouver dans les statistiques sur la dette. Pour la France, les Comptes de la Nation publiés par l'INSEE constituent la référence :

- [Les comptes financiers : dette brute au sens des comptes nationaux pour les APU \(série 8.106\), et pour l'Etat seul \(série 8.107\) depuis 1995](#)
- [Les comptes de patrimoine permettent de voir la décomposition pour tous les sous-secteurs \(année par année\)](#)
- [La dette et le déficit au sens de Maastricht \(par sous-secteur, série 3.101, par type d'instrument, série 3.102\) ainsi que la dette nette \(série 3.103\)](#)

Pour les pays de l'Union européenne, on trouve les informations sur le site d'Eurostat :

- [Solde et dette publique au sens de Maastricht depuis 1995 \(montant des intérêts, sous-secteur institutionnel, types d'instrument\)](#)
- ["Structure of government debt" : nombreuses informations sur l'année écoulée via des graphiques et des comparaisons entre les pays de l'UE](#)
- [Statistiques sur les engagements des APU non inclus dans la dette publique \(garanties, passifs des sociétés publiques, partenariats publics-privés\)](#)
- [Statistiques sur les taux d'intérêts des obligations publiques](#)

Sur le site de l'OCDE :

- [Les comptes de patrimoine financier non consolidés \(la dette au sens des comptes nationaux\)](#)
- [Les comptes de patrimoine financier consolidés \(d'où on peut déduire la dette au sens de l'OCDE\)](#)
- [La dette du secteur public consolidée en valeur nominale](#)
- [La publication "Panorama des administrations publiques"](#)

Notes

- 1 La restriction à une conception marchande du patrimoine conduit à exclure de nombreux éléments qui sont pourtant constitutifs de la richesse d'un pays : les compétences et le niveau de formation des travailleurs, le patrimoine naturel, le domaine public naturel, le patrimoine architectural et artistique, la qualité des services publics etc. Tous ces éléments ne donnant pas lieu à transaction ne sont pas inclus dans le patrimoine calculé par les comptes nationaux.
[^ Retour](#)
- 2 Voir par exemple le détail des actifs financiers des administrations publiques françaises dans le [module Dette et déficit publics](#).
[^ Retour](#)
- 3 « Une unité institutionnelle est résidente dans un pays lorsqu'elle a son centre d'intérêt économique pré-pondérant sur le territoire économique dudit pays. Ces unités sont qualifiées de résidentes, quelles que soient leur nationalité, leur personnalité juridique, et qu'elles soient présentes ou non sur le territoire économique au moment où elles effectuent une opération. » - Extrait du SEC 2010, p. 28.
[^ Retour](#)
- 4 Le SCN 2008 a été établi par Eurostat (Commission européenne), du Fonds monétaire international (FMI), de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), de la Banque mondiale et des Nations unies.
[^ Retour](#)
- 5 Il s'agit des biens et services qui sont fournis à un prix ne couvrant pas leur coût de production (en général moins de 50 % de ce coût).
[^ Retour](#)
- 6 On a vu par exemple au point précédent qu'il existe des marges de manœuvre pour intégrer ou non certains organismes dans le secteur des APU.
[^ Retour](#)
- 7 Citation issue des [métadonnées](#) expliquant l'indicateur de l'OCDE « Dette des administrations publiques en % du PIB » (qu'on trouve dans le [panorama financier](#))
[^ Retour](#)
- 8 A noter que la consolidation s'effectue simultanément sur les passifs et les actifs. Cela signifie qu'on soustrait également du total des actifs des APU les créances que certaines administrations détiennent sur d'autres.
[^ Retour](#)
- 9 Le cas où il serait financièrement avantageux pour un Etat de racheter ses titres de dette sur le marché secondaire est en effet extrêmement improbable (il faudrait qu'il soit en excédent budgétaire et que la valeur de marché de sa dette soit inférieure à sa valeur nominale, ce qui implique que sa dette soit peu demandée...)
[^ Retour](#)
- 10 Si très peu de sociétés publiques (financières ou non financières) sont incluses dans le secteur des administrations publiques, il y en a quand même un peu. C'est par exemple le cas en France de la BPI France dont le capital est détenu par l'Etat et par la Caisse des Dépôts (qui elle est classée dans les sociétés financières).
[^ Retour](#)
- 11 Rappelons que ces huit catégories de passifs sont la contrepartie d'actifs financiers détenus par d'autres acteurs économiques. Par exemple, si une entreprise dispose à la fin de l'année de 100 000€ sur son compte courant, cela constitue un actif de 100 000€ pour cette entreprise (comptabilisé dans la catégorie « Numéraire et dépôts ») et un passif du même montant pour la banque (comptabilisé dans la même catégorie) puisque celle-ci est tenue de restituer cette somme à tout moment.
[^ Retour](#)
- 12 En savoir plus dans le [module Dette et déficit publics](#)
[^ Retour](#)
- 13 Le traité de Maastricht (1992) a introduit des règles budgétaires à respecter par les Etats membres : le déficit public doit être inférieur à 3% du PIB et la dette publique inférieure à 60% du PIB. En savoir plus dans notre fiche sur la [gouvernance économique européenne](#).
[^ Retour](#)
- 14 La catégorie « Actions et parts de fonds d'investissement » a déjà disparu avec la consolidation ce qui signifie que ces passifs étaient détenus par d'autres APU.
[^ Retour](#)
- 15 Source : Insee, "[Dette et déficit publics au sens de Maastricht en 2020](#)", Comptes nationaux annuels, base 2014, série 3.103.
[^ Retour](#)
- 16 Pour en savoir plus sur les statistiques : voir le [Public sector finance bulletin](#), publié chaque mois par le HM Treasury britannique. Pour des explications sur les différents indicateurs utilisés pour analyser les comptes publics britanniques, voir l'article [Wider measures of public sector debt](#) (décembre 2018).
[^ Retour](#)